

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 19 décembre 2016, a adopté les règlements suivants :**

- 16-071**      **Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales**
  
- 16-072**      **Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019**
  
- 16-073**      **Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier**
  
- 16-074**      **Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc**
  
- 16-076**      **Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains**

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 2 février 2017. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 8 février 2017

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon